



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-021-2019-03

PUBLIÉ LE 15 MARS 2019

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2019-03-14-018 - Arrêté portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 3

IDF-2019-03-14-019 - Arrêté portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises et aux remboursements de TICPE sur les quantités de carburant et de fioul domestique livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées. (3 pages)

Page 8

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2019-03-14-018

Arrêté portant subdélégation de la signature du directeur
interrégional des douanes d'Ile-de-France en matière
d'ordonnancement secondaire



PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire

- VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finance
- VU le code des marchés publics ;
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux ;
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

- VU l'arrêté ministériel du 26 mars 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, administrateur général des douanes et droits indirects, sur le poste de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n° 2018-04-10-043 du 10 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° 2018-04-10-043 du 10 avril 2018, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- Madame Myriam FERRANTE, directrice des services douaniers de 1^{ère} classe, cheffe de la division des services opérationnels d'Île-de-France,
- Monsieur Julien COUDRAY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Gwenaëlle HENON, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle performance, pilotage et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Damien LEHMANN, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Annie THURAT, inspectrice principale de 1^{ère} classe, conseillère de prévention de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Philippe OTTAVIANI, inspecteur principal de 1^{er} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France ;
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1^{ère} classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° 2018-04-10-043 du 10 avril 2018 et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences à:

- Madame Geneviève DELAGE, inspectrice principale de 1^{ère} classe, chef du service du personnel de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Hubert PLATTEAUX, inspecteur régional de 2^{ème} classe, inspecteur mécanicien interrégional,
- Madame Valérie AH-SOUNE, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, adjointe au chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France ;
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur régional de 3^{ème} classe, chef du service de la fiscalité énergétique et environnementale et de la fiscalité des tabacs et aides à la filière à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Fabienne SALENGRO, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, responsable du service formation professionnelle de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Sandrine GUALANDI, inspectrice régionale de 3^{ème} classe, responsable du service examens et concours de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Myriam PELLERIN, inspectrice au service de la fiscalité énergétique et environnementale et de la fiscalité des tabacs et aides à la filière à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Carméla CORNET, inspectrice, chef de la section immobilier et travaux de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Cécile SERRES, inspectrice, chef de la section marchés publics et contrats de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Laure PENARIER, inspectrice des finances publiques, chef de la section budget et achats de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Sylvie CONTREMOULINS, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Valérie WOOG, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Anne-Aymonne DEGUILHEN, inspectrice au département gestion du temps et déplacement de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Laurianne SENECHAL, inspectrice au service gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Sarkis KOUMROUYAN, contrôleur de 1^{ère} classe, chef du service technique automobile,
- Madame Ghislaine BENONY, agente de constatation principale de 1^{ère} classe au département budget et achats de la direction interrégionale d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé et sous les réserves mentionnées à l'article 5 dudit arrêté.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, subdélégation de signature est donnée à Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et à Monsieur Julien COUDRAY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France, à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, subdélégation de signature est donnée à Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, à l'effet de signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2018-04-10-043 du 10 avril 2018.

Article 5

L'arrêté n° 2019-01-11-001 du 11 janvier 2019 portant subdélégation de signature du directeur interrégional en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 6

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 14 mars 2019

pour le préfet et par délégation,
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France

SIGNE

Jean-Roald L'HERMITTE

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2019-03-14-019

Arrêté portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Ile-de-France pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises et aux remboursements de TICPE sur les quantités de carburant et de fioul domestique livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.



PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ

**portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises
et aux remboursements de TICPE sur les quantités de carburant et de fioul
domestique livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.**

- VU le code des douanes, en particulier l'article 158 septies ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-632 du 9 juin 2010 relatif au suivi, au contrôle et à la dématérialisation des procédures concernant les mouvements de produits énergétiques soumis à accise au sein de l'Union européenne, notamment son article 4 ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU le décret du 14 juin 2017 portant nomination de Monsieur Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 mars 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, administrateur général des douanes et droits indirects, sur le poste de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France ;
- VU l'arrêté n° 2018-04-10-042 du 10 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, pour les décisions relatives aux franchises concernant les accises et aux remboursements de TICPE sur les quantités de carburant et de fioul domestique livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Roald L'HERMITTE, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Claire LARMAND CANITROT, administratrice supérieure, adjointe au directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,

5 rue Leblanc 75911 Paris cedex 15
téléphone : 01 82 52 40 00
adresse internet : www.ile-de-france.gouv.fr
Allo, service public : 39 39

- Monsieur Julien COUDRAY, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle gestion des ressources humaines de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Madame Gwenaëlle HENON, directrice des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle performance, pilotage et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Damien LEHMANN, directeur des services douaniers de 2^{ème} classe, chef du pôle analyse et contrôle interne de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Philippe OTTAVIANI, inspecteur principal de 1^{ère} classe, chef du pôle logistique et informatique de la direction interrégionale d'Île-de-France ;
- Monsieur Christian BOSC, inspecteur régional de 1^{ère} classe, secrétaire général de la direction interrégionale d'Île-de-France,
- Monsieur Vincent CAPRARO, inspecteur régional de 3^{ème} classe, chef du service de la fiscalité énergétique et environnementale et de la fiscalité des tabacs et aides à la filière à Boissy-Saint-Léger,
- Madame Myriam PELLERIN, inspectrice au service de la fiscalité énergétique et environnementale et de la fiscalité des tabacs et aides à la filière à Boissy-Saint-Léger

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les décisions relatives aux franchises concernant les accises et les remboursements de celles-ci sur les quantités de carburants et de fioul domestique effectivement livrées aux ambassades, aux organisations internationales et assimilées.

Article 2

L'arrêté n°2018-10-19-007 du 19 octobre 2018 portant subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France est abrogé.

Article 3

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris le 14 mars 2019

Pour le préfet et par délégation,
le directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France

SIGNE

Jean-Roald L'HERMITTE

